

Objet : Enquête administrative
SB20-01

Avis/Expertise Ifremer

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer (22)
Délégation à la Mer et au Littoral
Service Aménagement Mer et Littoral
Unité Cultures Marines**

**1 rue du Parc
CS 52256
22022 Saint-Brieuc cedex**

A l'attention de

M. X

Dinard, le 28/07/2020

Vos réf. : Enquête administrative n° SB20/01

Nos réf. : 20-053_Ifremer.LERBN.2020.Avis09_DDTM22_EA_CCM_SB20-01
Dossier suivi par Patrick LE MAO et Claire ROLLET

M.,

En réponse à votre demande concernant l'enquête administrative n°SB20/01 relative aux demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines, nous vous apportons les éléments suivants :

Dossier transmis pour l'enquête administrative n°SB20/01

Le dossier transmis pour consultation comprend le courrier de demande d'avis, le tableau des demandes (9) en format .pdf et .odt, des cartes (4) et les couches SIG.

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Dinard

CRESO
38 rue du Port Blanc
35800 Dinard
+33 (0)2 23 18 58 58

Siège Social

1625 route de Sainte-Anne - CS 10070
29280 Plouzané

France

R.C.S. Brest B 330 715 368

APE 7219Z

SIRET 330 715 368 00032

TVA FR 46 330 715 368

+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr

Avis Ifremer

L'Ifremer émet un **avis favorable** pour les demandes relatives aux mouvements de bouchots en baie de la Fresnaie (création et abandon de concession), ainsi qu'à la demande de reclassement en baie de Morieux.

Concernant la demande de renouvellement en baie de Binic, l'avis Ifremer rendu le 15/07/2020 reste inchangé* : « l'Ifremer émet un **avis favorable** au renouvellement de la concession tout en émettant un **avis défavorable** à son extension ».

*Nous vous invitons à vous référer aux avis de l'Ifremer précédemment rendus pour le dossier environnemental de renouvellement de concession Perle de Binic.

- Premier avis Ifremer rendu le 28/04/2020

[Réf.Ifremer : 20-028_Ifremer.LERBN.2020.Avis04_DDTM22_Renouvellement de concession Perle de Binic] ;

- Avis complémentaire rendu le 15/07/2020

[Réf.Ifremer : 20-040_Ifremer.LERBN.2020.Avis07_DDTM22_Renouvellement de concession Perle de Binic - Partie 2].

En souhaitant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, M., l'expression de toute ma considération.



Nicolas DESROY
Responsable intérimaire de la station
Ifremer de Dinard

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Dinard

CRESO
38 rue du Port Blanc
35800 Dinard
+33 (0)2 23 18 58 58

Siège Social

1625 route de Sainte-Anne - CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr

----- Copie interne Ifremer :

Antoine DOSDAT : Directeur du Centre de Bretagne (dirbrest@ifremer.fr)

Marie-Pierre HALM : Responsable de l'Unité Littoral p/i
(littoral.dir@ifremer.fr)

Alain BISEAU : Responsable du Processus "Expertises et avis", Station de
Lorient (alain.biseau@ifremer.fr)